

COMMUNIQUE DE PRESSE - LE 29 MAI 2020

COVID-19

Le Fonds territorial Résilience évolue pour répondre aux défis de la relance économique

Le Fonds territorial Résilience est un dispositif de soutien économique mis en place par la Région, la Banque des Territoires, les départements et l'ensemble des intercommunalités des Pays de la Loire pour aider les petites entreprises à faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de COVID-19. Grâce à l'engagement de tous, 32 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en l'espace de quelques semaines.

Près de 500 petites entreprises (- 10 salariés et - 1 million d'euros de chiffre d'affaires) ont déjà sollicité une aide comprise entre 3500 et 10 000 euros, sous forme d'avance remboursable à taux zéro et sans condition bancaire. Il s'agit d'une 1^{ère} réponse d'urgence à la crise, mais qui en appelle aujourd'hui une nouvelle : le Fonds territorial Résilience va évoluer pour répondre au défi de la relance et s'adapter aux besoins des entreprises dans les territoires.

Les conditions d'accès au Fonds territorial Résilience élargies et assouplies

- 1/ **Cumuler une aide du Fonds National de Solidarité (FNS) et du Fonds Résilience** sera dorénavant possible. Des milliers d'entreprises ont perçu moins de 300 euros au titre du FNS, il est donc naturel de leur permettre de solliciter une aide en trésorerie complémentaire.
- 2/ Justifier que son entreprise se trouve en cessation de paiement sous 60 jours ne sera plus nécessaire. Résilience doit précisément aider les entreprises à ne pas se retrouver dans cette situation.
- 3/ Accéder au Fonds Résilience sera possible pour les **entreprises créées avant le 1^{er} mars 2020** (et non plus le 31 décembre 2019). Le fonds n'est pas uniquement conçu comme une aide d'urgence, c'est également un outil de soutien à la relance.
- 4/ Accéder au Fonds Résilience sera possible **jusqu'au 31 décembre 2020** (au lieu du 31 juillet).
- 5/ Accéder au Fonds Résilience sera possible pour **les cafés, hôtels et restaurants**, ainsi que les **entreprises touristiques, culturelles, événementielles, sport jusqu'à 20 salariés et/ou 2 millions d'euros de chiffres d'affaires**, et **l'avance remboursable pourra atteindre 20 000 euros**. Il s'agit d'un soutien spécifique pour un secteur d'activité majeur qui est le 1^{er} à être entré en confinement et qui en sortira le dernier.

Christelle Morançais
Présidente
Région Pays de la Loire

Philippe Grosvalet
Président
Département Loire-Atlantique

Nelly Sorin
Présidente
Clisson Sèvre et Maine Agglo

Une plateforme en ligne pour faciliter les demandes

Depuis le 27 avril, une plateforme est mise en place pour faciliter les demandes d'aides :

<https://www.resilience-paysdelaloire.fr/>.

Pour en savoir plus sur ce fonds ou comment en bénéficier : contacter l'équipe du service Développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo au 02 40 57 57 87 ou <https://contacteco.clissonsevremaine.fr>

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92